



## Tourisme et gastronomie

GASTRONOMIE

FRANCE

Valoriser « la diversité et la qualité de l’agriculture et de la gastronomie française »

**La stratégie nationale en faveur du rayonnement de la haute gastronomie française, annoncée par le président de la République en septembre 2023 et les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont conduit Atout France à lancer un appel à manifestation d’Intérêt pour promouvoir de futurs évènementiels gastronomiques.**


La découverte des richesses et traditions gastronomiques d’un territoire constitue aujourd’hui une composante indispensable à l’expérience de visite. La gastronomie n’est plus seulement associée à des enjeux d’alimentation, elle est aussi propice à la découverte de nouvelles saveurs, de nouveaux modes de consommation, d’habitudes alimentaires, de pratiques et de patrimoine immatériel autour des arts de la table, des vignobles et des services qui se déclinent en de multiples expériences touristiques (parcours, évènementiels...).

**Le présent appel à manifestation d’Intérêt** vise à encourager l’émergence d’initiatives gastronomiques à proximité des sites hôtes ou espaces de célébration pour valoriser, promouvoir et rendre accessible au plus grand nombre, via une approche évènementielle innovante, l’excellence gastronomique et culinaire française.

Ces évènements pourront prendre par exemple la forme de « **villages** » ou de « **festivals gastronomiques** » (actuels ou futurs) aptes à mettre en lumière la gastronomie française dans toutes

ses dimensions : l'excellence des savoir-faire, le plaisir et l'expérience culturelle associée au repas, la qualité des productions agricoles et viticoles, la créativité des chefs, les bonnes pratiques s'inscrivant dans les transitions écologique et solidaire, l'ancrage territorial et également la connexion de la cuisine française avec les cuisines du monde entier...

Les projets présentés pourront être totalement nouveaux ou s'appuyer sur une offre événementielle existante qui sera renouvelée au regard de l'ambition définie dans cet AMI.



Appel à manifestation d'intérêt clos : [Connaître les 22 lauréats retenus](#)

**Les lauréats pourront bénéficier d'une dotation pouvant aller jusqu'à 100 000 €** modulée en fonction du caractère structurant du projet, des objectifs définis, et des besoins précisés dans le dossier de candidature.

**Pourront par exemple être co-financées :**

- Des expertises utiles et de moyens organisationnels nécessaires au montage et à la mise en œuvre opérationnelle des projets,
- Certaines actions innovantes contribuant au lancement marketing des projets.

**A savoir :** Les porteurs de projet éligibles dans le cadre de cet AMI peuvent être des personnes morales publiques (Collectivités, établissements publics des Collectivités ou de l'Etat, entreprises publiques, ...) des personnes morales privées (entreprises quel que soit leur statut, associations, fondations, ...) ou des groupements d'acteurs quelle que soit leur forme. Les porteurs de projet doivent être domiciliés sur le territoire national, en Corse ou en Outre-mer.

Pour toute information sur le présent AMI : [tourisme-gastronomie@atout-france.fr](mailto:tourisme-gastronomie@atout-france.fr)